

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **42**
Nombre de représentés : **6**
Nombre d'absents : **16**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_171_CC_19
*Validation du règlement de
fonctionnement des salles de répétition et
d'enregistrement de L'Espace Numérique
et Artistique de Trois Bassins*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 48

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
23/12/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024_171_CC_19 : VALIDATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SALLES DE RÉPÉTITION ET D'ENREGISTREMENT DE L'ESPACE NUMÉRIQUE ET ARTISTIQUE DE TROIS BASSINS

Le Président de séance expose :

I/ Contexte

L'Espace Numérique et Artistique (LENA) ouvert depuis 2015 à Trois-Bassins, a pour vocation le développement d'activités culturelles et artistiques dans les Hauts. Il comporte plusieurs espaces dédiés à l'enseignement artistique. Des ateliers de musique, d'expression corporelle et d'arts plastiques y sont dispensés par l'École Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO) au bénéfice des habitants du territoire.

Pour répondre à la demande culturelle croissante, plus particulièrement dans les Hauts, le Territoire de l'Ouest a transformé l'ancienne buanderie en bureau d'accueil et en salles de répétition et d'enregistrement. La réception des travaux a été effectuée en fin novembre 2021. Entre 2022 et 2024, les travaux de construction de l'antenne Ouest du Parc National de la Réunion ont généré d'importantes difficultés d'accès et de circulation sur le site. Ces travaux prenant fin en novembre 2024 (avec une remise en état par le Parc National de la voie d'accès et du parking), les studios d'enregistrement peuvent être mis à disposition des groupes de musique ayant un statut associatif. Ce service complète l'offre artistique existante sur site et permet de mettre en lumière les groupes de musiques locaux et les talents des hauts, souvent éloignés de ce type d'infrastructures.

Cette offre de service est encadrée par un règlement d'utilisation des studios annexé à la présente note. Celui-ci pose le principe de la gratuité d'accès pour les associations et définit les modalités de fonctionnement des studios, avec un état des lieux d'entrée et sortie pour chaque utilisation.

II/ Les différents espaces de ce nouveau bâtiment

L'accueil de LENA

Un bureau d'accueil a été pensé dans ce bâtiment afin de donner plus de cohérence dans son aménagement et faciliter les repères de l'administré dans son parcours lorsqu'il se présente. Ce bureau d'accueil est celui du gestionnaire de site depuis la livraison du bâtiment.

Une salle de répétition et une salle d'enregistrement

Il existe une forte demande de la part des artistes locaux basés dans les Hauts pour la mise à disposition d'un espace dédié aux répétitions. Il est très difficile pour ce public de trouver un lieu approprié pour pouvoir répéter. Afin de pouvoir offrir un outil de qualité aux futurs usagers du lieu, l'installation de mousses acoustiques a été effectuée par un expert courant 2023 dans les deux salles devant accueillir les artistes.

L'ouverture de cet espace au public permettra d'agrémenter l'offre faite aux administrés en gardant une cohérence avec les activités dédiées sur site. De plus, ce type d'infrastructure dépasse les frontières du territoire de la commune de Trois-Bassins et suscite un réel engouement de la part de

groupes dans tous les Hauts de l'Ouest. Il permettra de renforcer LENA.

La salle d'enregistrement est adossée à une régie son qui comporte également une cabine voix. Cette fonctionnalité permettra aux groupes de pouvoir expérimenter l'enregistrement sonore de leurs créations.

Les groupes pourront bénéficier de l'appui d'un agent du Territoire de l'Ouest qui a été formé à la production et aux techniques d'enregistrement sonore.

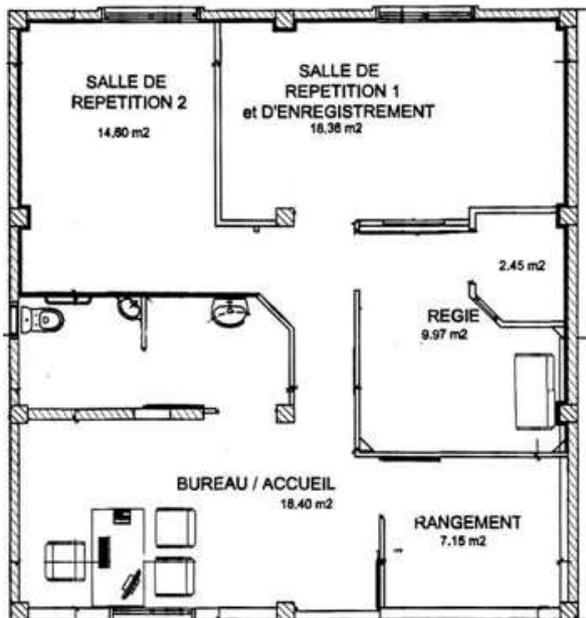
Une salle de stockage

Le site est en activité depuis bientôt 10 ans ; la demande en termes d'élèves ne cesse de croître ce qui implique l'achat de nouveaux instruments de musique et autres fournitures dédiées au bon fonctionnement des salles de pratiques artistiques présentes du site. C'est pourquoi la construction d'une salle de stockage fut nécessaire afin de ne pas saturer les espaces dédiés à l'enseignement et de pouvoir entreposer le matériel en sécurité tout en le gardant en bon état.

Des sanitaires

Le bâtiment restant excentré par rapport aux ateliers artistiques, cet espace a été doté en locaux sanitaires.

Plan du bâtiment



III/ Les créneaux d'ouverture des studios

Il est prévu d'expérimenter une ouverture des studios à partir de février 2025, selon les créneaux suivants :

- Mardi de 9h à 11h et de 16h30 à 19h30
- Mercredi de 9h à 11h
- Vendredi de 9h à 11h et de 16h30 à 19h30

Cette expérimentation, proposant à la fois des créneaux de 3h et de 2h, permettra à l'équipe présente sur site de privilégier l'un ou l'autre des formats selon les besoins des groupes.

Il s'agira de pouvoir mesurer le taux de fréquentation afin d'organiser, à échéance 2025, une planification hebdomadaire des créneaux horaires plus étendue au territoire.

La mise en place d'un plan de communication auprès des associations sera nécessaire pour le bon déroulé de ce projet. Des partenariats seront mis en place avec des associations et des salles de diffusion (le Kabardock par exemple) afin de diversifier les lieux d'enregistrement des groupes.

IV/ Présentation du règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement annexé fixe les modalités d'utilisation des studios par les groupes de musique.

Les studios sont un outil d'animation servant exclusivement pour la mise en place de répertoires, la création musicale, la recherche sonore, l'enregistrement de maquettes dans le cadre de leur activité en groupe, et la formation technique sur l'écoute sonore.

La mise à disposition est gratuite et dédiée aux associations. Les réservations seront effectuées auprès des animateurs du studio, à LENA, sur la base de documents d'inscription obligatoires.

Le règlement sera signé par les deux parties avant la mise à disposition. De plus, un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé et signé par le référent du groupe et l'animateur du Territoire de l'Ouest.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 03/12/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 19/11/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le règlement d'utilisation des studios annexé à la présente note ;

- AUTORISER le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président